

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 Janvier 2016

Présents : Jean-Luc CHASSAGNE, Jean-Jacques REYNAUD, Anne BOROT, Samya RIOTON, Maddy MASSON, Laurence BONNETOT, Luis CRESPO, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS, Thanh N'GUYEN, Dominique MODISTA, Didier MOMBELLI, Jacques RIOCREUX

Excusé : Frédéric GRENIER (procuration à Evelyne DATARIO)

Absent : Sébastien LEFEVRE

Anne BOROT est désignée secrétaire de séance

Signature du registre

Lors de la précédente réunion du conseil municipal, suite à la demande de la directrice de l'école des Martres-Sur-Morge de prolonger les séances de sport (7 actuellement) effectuées au gymnase de CHAPPES, a été abordée la prise en charge des frais de transport supplémentaires que cela engendrerait.

Uniquement sept séances sont prises en charge par la Communauté de Communes (transport + intervenante de sport). Les autres séances se déroulent dans la cour de l'école ou à la salle des fêtes, avec l'aide de cette même intervenante qui fournit le matériel sportif.

L'intervenante de sport et le transport en bus étant indissociables, une session supplémentaire ne peut être envisagée.

1 – 2 – 3 – 4 : Modification, suppression et création de poste

Dans le cadre d'une réorganisation des services et à la suite du décès d'un agent, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour :

- Supprimer le poste d'agent technique non titulaire d'une durée de travail de 10H/35^{ème} ;
- Modifier le poste d'agent d'animation (contrat CAE) d'une durée de travail de 20H/35^{ème} et le passer à 22H/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2016 jusqu'au 31 août 2016 ;
- Supprimer le poste d'agent d'animation non titulaire (contrat CDD) d'une durée de travail de 20H/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2016 jusqu'au 31 août 2016 ;
- Créer un poste d'agent d'animation non titulaire (contrat CDD) d'une durée de travail de 22H/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2016 jusqu'au 31/08/2016.

Après échanges, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à ces suppressions, créations ou modification de contrat et signer un nouveau contrat de travail avec les intéressées.

5 – Nouvelles adhésions à EPF – Smaf Auvergne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que six communes (Verneugheol, Chamalières sur Loire, Bonneval, Le Breuil, Jaligny-sur-Besbre, Saint-Flour), ainsi que la Communauté de Communes de Livradois Portes d'Auvergne, ont demandé leur adhésion à l'EPF Smaf Auvergne. Lors de l'assemblée générale de cet établissement, le 07/12/2015, un avis favorable a été émis.

De même que tous les membres appartenant à l'EPF Smaf Auvergne, la commune des Martres-Sur-Morge, doit se prononcer sur ces demandes d'adhésion. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord aux adhésions précitées.

6- Redevance d'occupation provisoire du domaine public GRDF

Depuis la modification par décret du Code Général des Collectivités Territoriales, en mars 2015, les collectivités fixent par délibération la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau gaz et électricité, ceci dans le respect des plafonds fixés et selon la longueur des réseaux de la commune.

Pour la commune, cela représenterait un montant de redevance d'environ 900 €.

Après échanges, le conseil municipal décide d'instituer cette redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau électrique et gaz.

7 – Augmentation du prix du repas pour le personnel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'URSSAF fixe chaque année le prix de référence d'un repas. Au 01/01/2016, le montant a été fixé à 4.70 €.

Monsieur le Maire propose de fixer le repas pour les agents communaux à 2.38 €, soit 50.58 % du prix forfaitaire fixé par l'URSSAF. Cela ne représente pas un avantage en nature et le montant mensuel des repas sera facturé aux agents concernés.

Après échanges, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

8 – Questions diverses

- La SEMERAP a communiqué les mesures de pression et de débit effectuées en décembre 2015 sur les poteaux d'incendie de notre commune. Rien à signaler hormis un capot fendu et un débit un peu faible sur une borne.
- Un projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles a été communiqué à la mairie. Une étude de besoins sera prochainement réalisée pour recenser la demande sur le territoire communal.
- Concernant les deux propriétés achetées par la commune en 2015, la municipalité va prochainement rencontrer Auvergne Habitat afin d'étudier leur proposition.
- La mairie a reçu une demande de subvention de la part de l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy-de-Dôme. Après échanges, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande, par 13 voix contre et 1 abstention.
- Une habitante de la commune a fait un courrier à la mairie pour se plaindre de nuisances sonores (construction des silos Limagrain, passage du train...) et souhaiterait la plantation de haies "coupe bruit". Une réponse lui sera faite prochainement.
- Un article de la Loi Notre, votée en 2015, a modifié certaines dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles relatives aux Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS). Désormais, les communes de moins de 1500 habitants n'ont pas l'obligation de créer un CCAS et ont la possibilité, par délibération, de dissoudre celui existant. Après échanges, le conseil municipal décide de maintenir le CCAS actuel.
- Début janvier 2016, les conseillers en charge de la Commission "Aménagement des terrains communaux" ont répertorié et visité les parcelles communales. Il en ressort le constat suivant : certains arbres sont malades (prunus) et doivent être remplacés, réflexion sur la création d'un verger communal, envisager la plantation de haies, d'arbres fruitiers, réaménager l'espace, etc....
Les habitants des Martres-Sur-Morge ayant des idées d'aménagements ou de plantations sont invités à se manifester.
- Commission Enfance-Jeunesse-R.A.M.- L.A.E.P.
 - a) La Crèche :
 - bilan 2015 : Une baisse des heures facturées a été enregistrée sur l'année 2015 : 24 603 € (contre 28 899 € en 2014)
 - prévisions 2016 : une liste d'attente est déjà établie concernant les demandes de place jusqu'à novembre 2016.
 - Les activités et ateliers organisés tout au long de l'année seront reconduits sur 2016.

b) Le R.A.M. (Relais des Assistantes Maternelles) :

bilan 2015 : retour sur les activités :

- 235 ateliers d'éveil ont été réalisés
- 177 enfants et 22 parents ont participé à ces ateliers
- 140 Assistantes Maternelles ont été identifiées sur le Territoire de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat, correspondant à 461 places potentielles.

prévisions 2016-2019 : de nombreux projets seront à l'étude, en lien avec le Schéma Départemental de Services aux Familles.

c) Le L.A.E.P. (Lieu d'Accueil Enfant-Parent) :

bilan 2015 de MO'DOUX : 162 passages (dont 72 adultes)

Des remerciements chaleureux sont adressés aux 4 bénévoles du service.

Pour le maire absent,
le 1^{er} adjoint,
Jean-Jacques REYNAUD